1er janvier 2019

Le **Pays Roussillonnais** et le **Territoire de Beaurepaire** S'UNISSENT

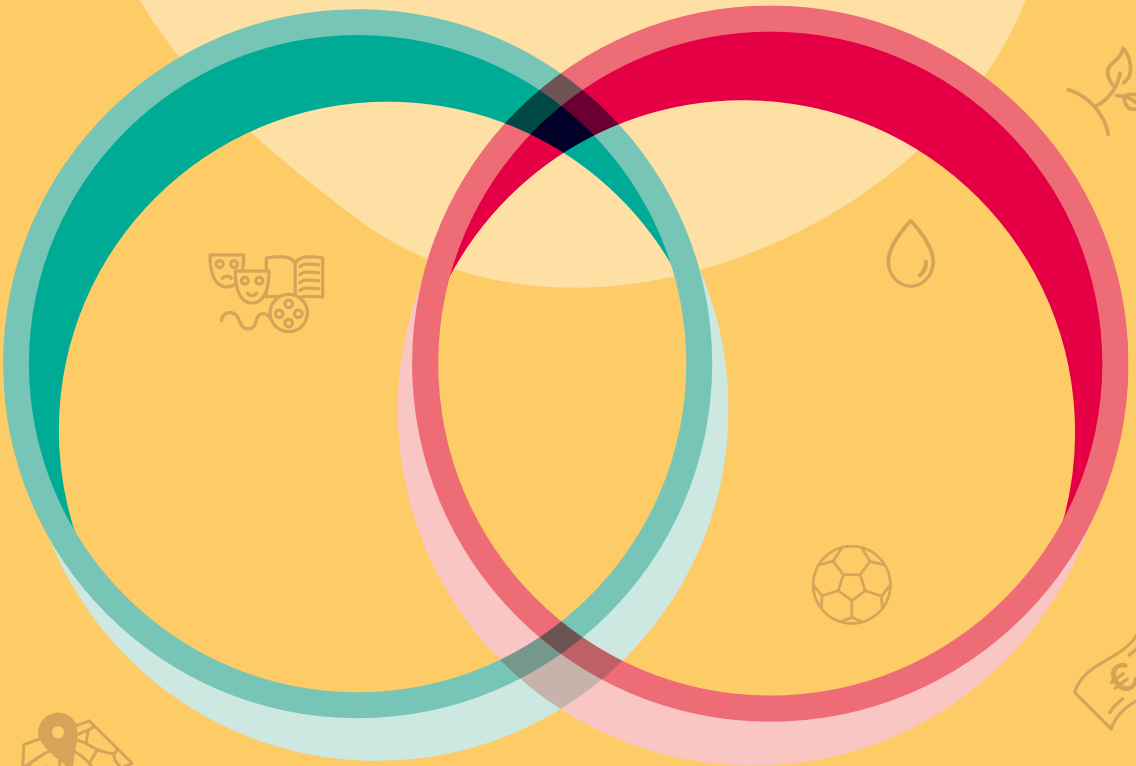

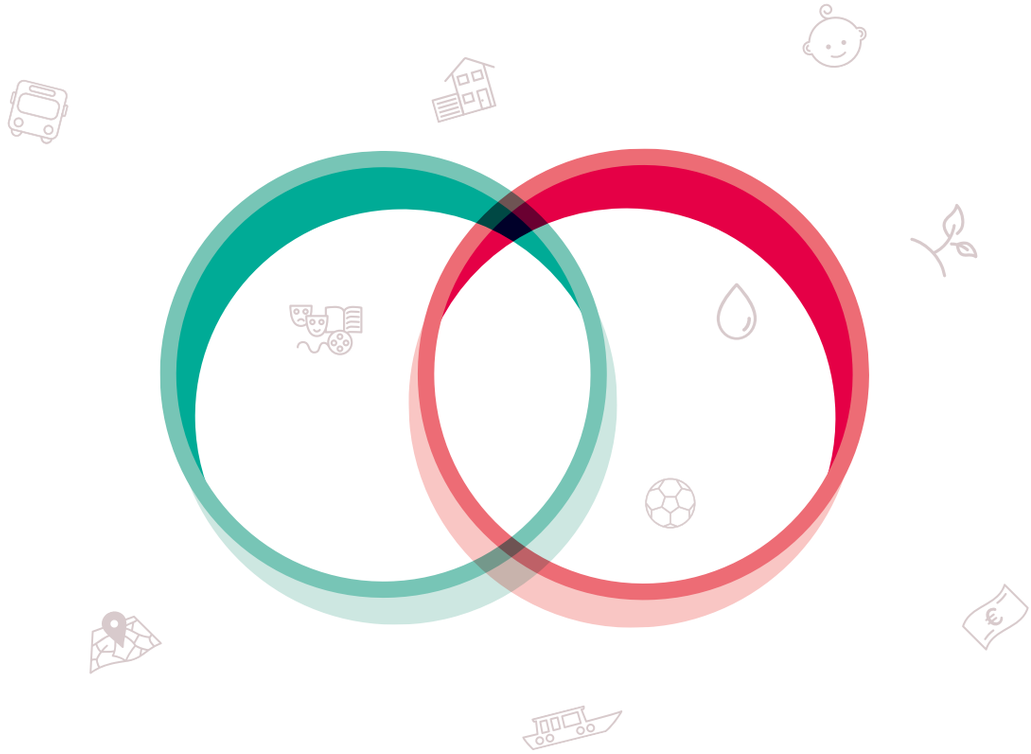

FRANCIS CHARVET
Président de la Communauté
de Communes du Pays Roussillonnais

&

CHRISTIAN NUCCI
Président de la Communauté de
Communes du Territoire de Beaurepaire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dès le 1er janvier 2019, vous appartiendrez à une nouvelle intercommunalité, issue de l'union des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire.

Cette décision s'inscrit dans les politiques de réorganisation territoriale engagées par l'État et deviendra effective après la validation de la commission départementale de coopération intercommunale et celle de Monsieur le Préfet.

La quasi-unanimité des 37 conseils municipaux s'est prononcée en faveur de cette fusion qui donne une échelle pertinente et suffisante au nouveau territoire.

C'est l'aboutissement de 3 ans de travail régulier et construit des élus des conseils communautaires et municipaux. Le projet de territoire s'est bâti sur les valeurs d'égalité et de solidarité. Il a l'ambition de mieux répondre aux grands enjeux de demain. Il a la volonté de renforcer les politiques de proximité.

Notre projet rassemblera nos énergies. Notre Communauté de Communes s'enrichira de nos acquis communs et de nos différences. C'est le défi qu'ensemble nous relèverons.

SOMMAIRE

P 4 - 5
Construire un territoire d'avenir

P 6 - 7
Demain, un seul territoire :
37 communes

P 8 - 9
Concrètement, qu'est-ce
que ça change ?

P 10 - 11
Quelles missions pour
votre nouvelle Communauté
de Communes ?

CONSTRUIRE UN TERRITOIRE D'AVENIR

ILS ONT DIT OUI !

Tous les conseils municipaux se sont exprimés. Ils ont, à une très large majorité, voté en faveur de la création de notre nouvelle Communauté de Communes. Zoom sur cet ambitieux projet !

UN CADRE OBLIGATOIRE

Le regroupement des Communautés de Communes est une composante de la réorganisation du territoire, décidée par l'État. Entre 2016 et 2017, plus de 490 regroupements ont été effectués. S'engager dans cette dynamique est une nécessité, sous peine de se voir imposer des fusions autoritaires.
Depuis 2015 , les deux Communautés de Communes travaillent ensemble à l'émergence d'un nouveau projet de territoire.

+ de 3 ans
de travail

+ de 30 réunions
pour préparer collectivement cette union

© Renaud Vezin

UNE UNION CHOISIE

L'union du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire correspond à un choix de vos élus, établi à partir d'un diagnostic commun :

- Nous vivons et partageons le même territoire ;
- Nous sommes attachés à la proximité et voulons conserver une collectivité à taille humaine ;
- Nos similitudes sont une force et nos spécificités sources d'enrichissement mutuel ;
- Nous souhaitons construire une Communauté de Communes d'un dimensionnement suffisant pour exister aux échelles départementale et régionale.

DES TERRITOIRES QUI SE RESSEMBLENT ET SE COMPLÈTENT

- Notre territoire est marqué par des pôles urbains et des communes rurales ;
- Nous sommes des territoires dynamiques créateurs d'emplois ;
- Nous bénéficions d'une qualité de vie et d'un environnement naturel remarquable ;
- Nous avons une économie diversifiée qui associe industrie, agriculture, artisanat et commerces ;
- Nous proposons une palette de services qui vont se compléter pour mieux répondre à vos besoins quotidiens ;
- Nous développons une agriculture qui contribue à la richesse de nos territoires ;
- Nous partageons un espace touristique commun.

UNE ÉCHELLE PERTINENTE AU REGARD DE NOS VOISINS

Notre union s'inscrit dans une démarche cohérente au regard des intercommunalités voisines qui se sont réunies sur le même axe est-ouest et ont des caractéristiques communes.

EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ÉTAT SUR L'UNION DE NOS DEUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La démarche de fusion des Communautés de Communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire apparaît cohérente avec la nature et l'histoire des deux territoires. Les deux Communautés de Communes veulent rester unies pour aller plus loin dans leurs politiques communautaires au sein de l'échelle territoriale la plus pertinente et adaptée possible. La nouvelle intercommunalité aura une dimension suffisante et raisonnable au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale.

DEMAIN, UN SEUL TERRITOIRE :

37 communes

67 000
habitants

21000
emplois

66
conseillers communautaires

+ de
400
km²

175
agents

CONCRÈTEMENT, **QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?**

OFFRIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS À NOTRE TERRITOIRE

Notre capacité d'action à l'échelle régionale sera confortée, tout en conservant la relation de proximité que nous entretenons déjà avec vous.

Unis, nous nous doterons de nouveaux atouts et élargirons le champ des possibles. Plus grands, nous créerons des conditions favorables à la conduite de politiques plus ambitieuses dans tous les domaines :

- Aménagement du territoire : développement des centres-bourgs, création de nouvelles zones d'activités…
- Développement responsable et durable : économie circulaire, récupération de l'énergie perdue…
- Environnement : amélioration de la qualité de l'air, développement des énergies renouvelables, lutte contre l'ambroisie…
- Transports : propositions de solutions alternatives à la voiture…
- Culture : harmonisation des tarifs et de la pratique musicale, mise en place d'un réseau de lecture publique à l'échelle du nouveau territoire…
- Sports : renforcement du maillage du territoire en équipements sportifs…

Solliciter ma nouvelle Communauté de Communes, c'est possible ?

Deux points d'accueil :

À Saint-Maurice-l'Exil,
Rue du 19 mars 1962
04 74 29 31 00

À Beaurepaire,
28 rue Français
04 74 84 67 29

VOTRE COMMUNE SERA TOUJOURS REPRÉSENTÉE

Votre nouvelle Communauté de Communes sera administrée par le **Conseil Communautaire**. Composé de **66 conseillers communautaires**, issus des 37 communes, il permettra à toutes les communes de s'exprimer et de participer à la prise de décision. Une fois constitué, le Conseil Communautaire élira, parmi ses membres, 1 Président et 15 Vice-Présidents.

Mais qui choisit les conseillers communautaires ? C'est vous ! **Tous les élus communautaires sont d'abord maires ou conseillers municipaux,** donc élus à l'occasion des élections municipales.

VOTRE COMMUNE RESTERA VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Pour déposer une demande de permis de construire, inscrire vos enfants à l'école ou à la cantine, louer une salle communale… Pas de changement !
La mairie de votre commune de résidence continuera à vous accueillir pour effectuer toutes ces démarches. Simplicité et proximité garanties !

VOUS PROPOSER PLUS DE SERVICES

AUJOURD'HUI

PAYS ROUSSILLONNAIS

Un réseau de transports collectifs

TERRITOIRE DE BEAUREPAIRE

Des services dédiés à la petite enfance

DEMAIN

NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un accès aux transports et aux services liés à la petite enfance égal pour tous les habitants

Plusieurs services, comme la collecte des déchets ou l'enseignement musical, existent déjà sur nos deux territoires. Leur gestion sera harmonisée. Progressivement, un fonctionnement unique sera mis en œuvre. Quel que soit votre lieu de résidence, vous bénéficierez du même service et des mêmes tarifs. Cette nouvelle organisation permettra une meilleure efficacité. Un système gagnant-gagnant !

QUELLES MISSIONS POUR VOTRE NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Proposer aux entreprises, aux commerçants, aux agriculteurs des conditions favorables à l'exercice de leurs activités,
- Soutenir la création d'emplois.

ENVIRONNEMENT

- Développer les énergies renouvelables,
- Protéger les espaces naturels remarquables,
- Agir pour la qualité de l'air,
- Lutter contre l'ambroisie.

TRANSPORTS

Développer une offre de transports collectifs et à la demande plus opérationnelle.

TOURISME

Valoriser et animer l'offre touristique du territoire.

CULTURE

Créer et gérer les équipements culturels : école de musique Manu Dibango, conservatoire du Pays Roussillonnais, médiathèques, cinéma l'Oron, salles de spectacles...

GESTION DES DÉCHETS

- Collecter les déchets des particuliers et des entreprises,
- Sensibiliser à la pratique du tri et du compostage.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Définir l'organisation du territoire et instruire les permis de construire.

VOIRIE

Aménager, entretenir et sécuriser les voies communautaires.

LOGEMENT

Organiser le développement d'une offre de logements accessibles à tous.

L'EAU

- Distribuer l'eau potable,
- Collecter et traiter les eaux usées et pluviales,
- Préserver les milieux aquatiques,
- Prévenir les risques d'inondations,
- Entretenir et aménager les cours d'eau.

ACTION SOCIALE

Accompagner les habitants dans leurs projets.

SPORT

Créer et gérer les équipements sportifs : centre aquatique Aqualône, piscines Charly-Kirakossian et intercommunale à Beaurepaire, gymnase intercommunal à Beaurepaire, complexes sportifs Pierre Quinon et Frédéric Mistral...

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Développer l'usage des nouvelles technologies.

ENFANCE

Proposer une offre d'accueil et des animations dédiées aux enfants et aux adolescents : relais d'assistants maternels, crèches, accueils de loisirs...

NOUVELLE IDENTITÉ, NOUVEAU NOM

Faites vos propositions !

Une idée pour nommer votre nouvelle Communauté de Communes ?
Vous avez jusqu'au 15 septembre pour faire vos propositions
(participation anonyme ou nominative, au choix !)

- **Par courrier** ou en effectuant un dépôt dans la mairie de votre commune
- **Par mail :** nouveau.nom@ccpaysroussillonnais.fr
  ou nouveau.nom@territoire-de-beaurepaire.fr
- **Sur les réseaux sociaux :** #nouveaunomccprcctb

terr d'energies
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Communauté de Communes
Territoire de Beaurepaire

Terra Publica - Imprimé sur papier recyclé - Juin 2018